

# Discours de Georges Pompidou

## Journée d'études de l'UDVe à Ajaccio

17 mars 1968

**Mots-clés :** Alliance atlantique, Assemblée nationale, centrisme, Constitution de 1958, enseignement privé, Gaullisme, libertés, majorité, Parti communiste, santé, UDR, Ve Plan

**Lieux :** Corse

*Les samedi 16 et dimanche 17 mars 1968, l'UD-Ve République organise des journées d'études à Ajaccio, en vue de préparer la session parlementaire qui doit s'ouvrir le 2 avril. Georges Pompidou part pour Montboudif le vendredi 15 dans l'après-midi, dort aux Baux-de-Provence le soir du 16, et assiste à la journée du 17 qu'il clôture par cette allocution. Ce texte est basé sur une transcription de l'oral, d'où son style parlé.*

### CONTACT

Institut Georges Pompidou

6 rue Beaubourg

75004 Paris

01 44 78 41 22

[recherche@georges-pompidou.org](mailto:recherche@georges-pompidou.org)

[www.georges-pompidou.org](http://www.georges-pompidou.org)

[twitter.com/IG\\_Pompidou](https://twitter.com/IG_Pompidou)

[www.facebook.com/InstitutGeorgesPompidou](https://www.facebook.com/InstitutGeorgesPompidou)

### À propos de ce document

L'Institut Georges Pompidou, association reconnue d'utilité publique, consacre ses efforts à la recherche sur l'activité de Georges Pompidou comme Premier ministre et comme Président de la République, par le biais de colloques, de publications et de documentation en ligne, dans le cadre d'un partenariat étroit avec les Archives nationales.

L'Institut a entamé la saisie systématique des discours de Georges Pompidou, dont il possède une collection presque complète (environ 1 mètre linéaire). Il s'agit de photocopies des originaux déposés aux Archives nationales, fonds présidentiel 5AG2, cartons 1086 à 1091. Certains textes peuvent se révéler incomplets ou partiellement lisibles. Les textes des discours prononcés à l'Assemblée nationale proviennent des compte rendus des débats publiés par le Journal officiel et disponibles en ligne sur le site des archives de l'Assemblée nationale (<http://archives.assemblee-nationale.fr/>). La saisie a été assurée par les chargés de recherche de l'Institut, Cédric Francille et Émilie Robin, avec l'appoint de stagiaires recherche.

Ces discours font l'objet d'un travail éditorial réalisé par Émilie Robin. Il s'agit d'une part de leur description par un jeu de mots-clés indexant les thèmes abordés. Il s'agit d'autre part d'une transcription à fins de consultation et de recherche : se reporter à nos originaux pour les éventuelles marques de correction ou encore pour la mise en page d'origine.

Nous allons bien voir si vous m'entendez...

Nous sommes ici, si j'ai bien compris, dans un cours de recyclage organisé toutefois en dehors de la formation professionnelle pour adultes. Je pense donc qu'il faudrait que je vous parle un peu de l'organisation même de nos travaux respectifs, de nos rapports et de la collaboration qui doivent exister entre le groupe parlementaire, le reste de la majorité, et le gouvernement pour une action commune. Mais auparavant, puisque nous sommes en Corse et que nous sommes à Ajaccio, je ne peux pas ne pas remercier tous nos amis ici, le maire d'Ajaccio, nos députés, et en particulier Bozzi, Rocca-Serra, et dire le caractère un peu symbolique que prend cette réunion nationale au moment même où la Corse et la France se préparent à fêter l'an prochain, à célébrer le 200<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de Napoléon.

Le général de Gaulle et le gouvernement ont pris leur décision en la matière, le général de Gaulle a accepté la présidence d'honneur du Comité, c'est André Malraux comme ministre des Affaires Culturelles, mais aussi comme André Malraux ajouterai-je, qui sera chargé de coordonner et de préparer les fêtes de cette célébration, célébration qui ne sera pas simplement celle d'une île, mais celle de toute la France.

Je voudrais dire aussi à cette occasion le souci que nous avons les uns et les autres d'apporter à la Corse les moyens d'existence digne, c'est-à-dire les moyens de supporter, de dominer les désavantages qui lui viennent de sa situation insulaire. C'est merveilleux d'être l'Île de Beauté, ça n'est pas toujours rentable, et un effort de solidarité nationale est là aussi nécessaire. Je crois que nous l'avons commencé, puisque dans le passé à bien des reprises depuis plusieurs années un effort financier particulier a été fait en faveur de l'île. Je rappelle qu'au moment où nous avons fait voter le Ve Plan, nous avons promis d'étudier un plan spécial d'équipement de la Corse que notre ami Ortolini, ici présent, comme Commissaire général du Plan à l'époque, a fait une première étude, puis une mission a été réunie sous la présidence de H. Roscat, et a déposé ses rapports. Et un certain nombre de réalisations ont fait l'objet dans ces dernières années de subventions particulières, prises spécialement sur le FIAT ; mais de plus, lors de la dernière loi de Finances, le gouvernement a accepté la création d'un nouveau fonds spécial d'équipement pour la Corse. Et je puis vous annoncer ici, à nos amis corses, que le décret d'application est prêt à l'heure actuelle, il doit être envoyé au Conseil d'État demain ou après-demain et il sera certainement publié dans les 10 jours qui suivent, décret qui je crois donnera satisfaction d'une part aux représentants de l'île puisque les parlementaires et les élus auront la possibilité de faire entendre leur voix et de participer à l'utilisation de ce fonds, et aussi parce que des crédits nouveaux et spéciaux supplémentaires lui seront affectés.

Que je dise quelques mots de la Corse je crois ne surprendra personne ici, il n'en reste pas moins que cette réunion qui groupe la grande partie des parlementaires de l'Union des Démocrates pour la Ve République, cette réunion est placée sous le signe de l'action nationale et de l'action parlementaire telle qu'elle va se poursuivre au cours des prochains mois et en particulier de la prochaine session.

Alors, puisque j'en ai l'occasion ici, une fois encore, je voudrais vous dire à quel point il est indispensable pour que notre action commune puisse aboutir, que chaque parlementaire et que tous les parlementaires ensemble acceptent les servitudes de leur état et veuillent bien faire au sein du groupe une action concertée. Accepter les servitudes de cette vie parlementaire, cela veut dire la présence aux séances, la présence aux commissions. Vous le savez, notre position est constamment menacée étant donné la très faible marge qui nous sépare de l'opposition, cela veut dire pour l'organisation des débats, pour le dépôt des propositions de loi, pour la préparation des études, une action concertée sous la direction du bureau. Notre ami Henri Rey, votre Président, a au cours des sessions précédentes mené un travail épuisant, je vous demande à tous de l'aider lui et ses camarades de bureau et de faire que le groupe puisse être pour le gouvernement et pour nos institutions républicaines un instrument toujours bien rodé et toujours au point.

Je sais que vous me direz et qu'on m'a dit bien souvent : le travail parlementaire est très ingrat et le gouvernement ne nous aide pas assez. J'ai bien conscience en effet aussi qu'il y a de

la part de tous les ministres et du gouvernement, un effort à faire pour vous aider dans votre tâche. Cet effort nous allons essayer après de longues conversations que j'ai pu avoir avec Henri Rey, avec Poujade, avec Tomasini et quelques autres, nous allons essayer de le mettre au point. C'est-à-dire : de faire qu'il y ait toujours au moins un ministre à vos réunions du mardi, salle Colbert, pour que vous puissiez avoir un représentant du gouvernement et lui poser vos questions, et lui soumettre vos problèmes ; pour que les ministres réussissent par petits groupes – c'est-à-dire par région, ce sera probablement le plus simple – les parlementaires, régulièrement – j'ai fait le calcul : 200 parlementaires à 15 ou 20 chaque fois, 10 à 12 semaines pour avoir un groupe par semaine, consacrer une séance de travail une fois par semaine, les ministres peuvent le faire et je vais leur demander.

Et puis il y a aussi le problème des réponses, aux lettres, aux questions, aux interventions. Alors, sur ce point où bien des fois je vous ai dit mon souci que l'on réponde, qu'on facilite votre tâche, ou bien souvent je vous ai demandé d'attirer mon attention et celle des ministres sur des questions précises et non point simplement sur le principe des réponses, sur ce point je voudrais vous dire que je suis prêt et que je crois tous les ministres sont prêts à faire un effort nouveau, mais que je vous demande aussi de bien vouloir en faire un de votre part. Cela veut dire, savoir mesurer les interventions, savoir mesurer l'importance des lettres que vous écrivez et le besoin de réponse que chaque lettre représente. J'ai eu la curiosité de me pencher sur le cas particulier d'un ministère il faut bien le dire très chargé en demandes et en interventions, et dont on se plaignait souvent de n'avoir que des réponses tardives, ou pas de réponse. Il résulte de cette petite enquête que le ministre en question reçoit des membres de la majorité, c'est-à-dire essentiellement de vous, une moyenne de près de 100 lettres par jour. Vous ne vous étonnez pas dans ces conditions qu'on ne puisse pas avoir des réponses immédiates, avec tous les renseignements sur chacune des questions soulevées, questions qui sont toutes très particulières et qui demandent obligatoirement une certaine étude.

Je vous demande donc de faciliter sur ce point aussi, pour l'efficacité, c'est-à-dire pour votre action, la tâche du ministre en faisant le départ, la séparation entre les interventions de principe que l'on ne peut pas ne pas consentir à des électeurs, et d'autre part les questions importantes auxquelles vous vous attachez et pour lesquelles vous souhaitez non seulement une réponse rapide mais surtout qu'on aboutisse car le cas le mérite, car les raisons qui vous ont guidé dans cette intervention sont valables. À vous, à chacun d'entre vous de faire le départ entre la lettre banale et l'intervention utile, socialement nécessaire et je pense que dans ces conditions il sera infiniment plus facile à des ministres qui ne demandent qu'à vous aider, qui ne demandent qu'à résoudre les cas difficiles et socialement intéressants, il leur sera plus facile de vous apporter les réponses que vous attendez.

Je voudrais dire aussi un mot, toujours pratique, des rapports avec le reste de la majorité et avec le gouvernement.

Sur ce point, notre attitude, mon attitude n'a pas changé. Quand on est sur un bon terrain, il n'y a aucune raison de le quitter. Nous avons été élus, les uns et les autres, sous un même sigle, sous les mêmes objectifs et sous le même patronage, celui de la Ve République, c'est-à-dire celui du général de Gaulle. Il est donc normal et naturel que nous menions notre action de façon unie, le plus possible, et que nous nous retrouvions régulièrement pour atteindre ces objectifs que nous nous sommes fixés, dans le cadre de ces institutions. Je crois donc que nous devons nous abstenir de querelles verbales et de personnes. Il y a le plus grand intérêt à les ignorer lorsqu'il s'en produit et qu'il suffit de rester fidèle à sa tâche et à ses promesses, à celles que l'on a faites aux Français.

Nous aurons donc des réunions communes et je prendrai l'initiative, comme je l'ai fait lors des sessions précédentes, de convoquer les bureaux des deux groupes et de préparer avec eux, ainsi qu'avec ceux que les groupes voudront déléguer suivant les sujets du moment, je prendrai donc l'initiative de tenir des réunions où nous préparerons les débats, où nous préparerons l'attitude que l'on doit avoir vis-à-vis de tel texte d'origine gouvernementale ou d'origine parlementaire et où nous tâcherons de définir ensemble une attitude commune. Si certains devaient manquer à cette unité dans l'action, eh bien ils en porteraient leur responsabilité devant

les Français et je crois que l'intérêt de chacun est au contraire de rester fidèle à ses promesses et à l'investiture qu'il a sollicitée et reçue. Je crois d'ailleurs que chaque jour qui passe montre qu'on a, je ne dirai pas forcément plus envie d'être fidèle, mais qu'on ressent mieux le besoin d'être fidèle à ses promesses.

On a beaucoup parlé, la presse en particulier, des avances aux centristes, comme on dit. Dans le cas particulier qui nous occupe, il s'agit de tous ceux qui sont sur les marges et qui hésitent entre la majorité et l'opposition. Situation difficile pour eux, reconnaissons-le, et qui les conduit assez souvent à laisser entendre qu'ils sont près de la majorité, quand ils votent contre et qu'ils sont résolus dans l'opposition quand ils ne votent pas contre. C'est très compréhensible mais petit à petit je crois aussi que les questions se précisent, que les objectifs se précisent, que les dangers de chacun, de chaque entreprise se précisent et que par conséquent petit à petit les rapprochements doivent se faire avec ceux dont on est le plus près. Et par conséquent comme je l'ai toujours dit nous sommes ouverts, nous sommes prêts à toutes les discussions, à toutes les concertations, à toutes les collaborations, mais nous ne cherchons pas à presser personne, à contraindre personne et moins encore à tenter personne.

Laissons faire le temps, il ne peut pas vis-à-vis de ceux-là comme des autres ne pas déterminer cette ligne de partage des eaux entre ceux qui travaillent pour des réalisations efficaces et pour la grandeur de la France indépendante, et ceux qui veulent bercer les Français d'illusions démagogiques et qui consciemment ou non les conduisent vers la domination d'un parti totalitaire. Là aussi nous n'avons et je n'ai pas l'intention de faire de la polémique. Nous ne sommes pas d'ailleurs sur le même terrain, les uns parlent, les autres agissent ou essaient d'agir. Et nous essayons d'agir.

Qu'il me soit permis toutefois de m'étonner lorsque je lis par exemple qu'on me reproche des termes excessifs parce que j'ai traité le contrat de législature de « fumisterie », expression que je me suis permis d'emprunter à M. Maurice Duverger, le célèbre juriste, ami de la Fédération, et qu'il a employé dans un large débat sur ces questions il y a quelques deux ans je crois à la Mutualité. Ou encore lorsqu'on essaie de faire croire que nous rompons la communauté nationale. D'abord parce que nous attaquons, nous critiquons la politique du parti communiste, nous n'attaquons pas pour autant les Français qui votent « communiste ». Nous savons très bien que beaucoup de Français et en particulier beaucoup d'ouvriers croient trouver dans le parti communiste celui qui soutient le mieux leurs revendications, qui défend le mieux les revendications de la classe ouvrière et pas autre chose et ce n'est pas à eux que nous nous en prenons.

Nous nous en prenons à ceux, qui inconsciemment ou consciemment, entendent un jour appliquer à ce pays des méthodes dont nous avons vu l'expérience ailleurs et dont nous ne voulons pas – et ce n'est pas du tout la même chose que de ne pas vouloir le parti communiste au pouvoir et prétendre rejeter la classe ouvrière de la Nation. Bien au contraire. Et d'ailleurs nous sommes gaullistes, et comment pourrait-on imaginer qu'une rupture de la communauté nationale vienne de ceux qui suivent le général de Gaulle lequel a refait cette unité nationale au moins à deux reprises, tout seul et contre les autres, et en particulier à l'occasion contre certains de ceux qui nous critiquent et le général de Gaulle qui n'a cessé par ailleurs sur le plan social comme sur les autres d'appeler à la réconciliation et à l'association... Là aussi nous n'avons aucune raison de nous laisser impressionner par ces critiques et le plus simple pour nous c'est de poursuivre notre tâche.

Notre tâche, c'est d'avoir des objectifs clairement définis, de connaître les moyens qui sont nécessaires pour les atteindre et enfin d'avoir le cœur et les sentiments et la volonté nécessaires pour franchir les obstacles. Les objectifs lointains et généraux, je n'y reviendrai pas. Nous avons eu l'occasion, vous avez eu l'occasion tous, tant que vous êtes, de les définir devant le pays lors des dernières élections : sauvegarde des institutions de la Ve République, indépendance de la France sur le plan extérieur, progrès économique et social dans la paix et avec une monnaie stable. On voit bien comment dans les prochains mois et notamment au cours de cette session parlementaire tel ou tel de ces objectifs va être d'actualité, voire remis en question.

L'indépendance de la France, elle, peut être remise en question à tout moment, les pressions extérieures, les dangers de toute sorte qui s'amoncellent, obligent le gouvernement de la France à avoir en permanence une attitude de courage qui n'est pas toujours comprise même dans notre opinion. Au cours de ces dernières années le général de Gaulle a bien souvent été amené à alerter tel de nos amis ou alliés ou encore l'opinion publique sur le danger d'une situation locale dans le monde ou sur le mauvais fonctionnement de telle ou telle organisation ou de tel ou tel système, qu'il s'agisse par exemple de l'Organisation intégrée de l'Alliance Atlantique, qu'il s'agisse du système international et de bien d'autres. Très souvent, ces avertissements donnés publiquement à l'opinion mondiale et succédant à bien des avertissements, et des adjurations même, donnés dans le secret des relations – très souvent ces avertissements n'ont pas été compris, ont provoqué des réactions et très souvent on a dénoncé les illusions, les erreurs de cette politique et malheureusement, je dis malheureusement ces avertissements se révèlent dans tous les domaines prophétiques, dans tous les domaines les lignes générales de la politique qu'a défini de Gaulle se révèlent justes, les critiques qu'il a formulées se révèlent justes, et nous en voyons et en toutes circonstances se précipiter la réalisation. La France, la plupart du temps, bien loin de s'en réjouir le regrette profondément et est prête pour sa part à aider à tout ce qui permettrait de redresser ces situations.

Mais il n'y a pas que notre politique d'indépendance, de liberté de jugement et d'action qui puisse à tout moment être remise en question. Il en est de même de nos institutions ; certes tout le monde déclare qu'on ne veut pas revenir à la IV<sup>e</sup> République, certes, tout le monde déclare que désormais la stabilité gouvernementale, la continuité de l'action gouvernementale sont les données que chacun accepte, que chacun jure de réaliser. Mais en politique il n'est pas de serment qui ne risque d'être un serment d'ivrogne. Il ne s'agit pas simplement de vouloir et de jurer, il s'agit de se donner les moyens. Or il suffit de voir les proclamations que l'on fait, les déclarations que l'on écrit, les accords que l'on passe, pour qu'il apparaisse de façon éclatante que la stabilité même de nos institutions et tout ce qui fait la force de la V<sup>e</sup> République, peut être à tout moment remis en question.

Je ne parlerai pas ici des projets que tel ou tel prépare pour l'avenir. Je m'en tiendrai simplement à la lutte constante que nous sommes obligés de mener, vous le savez bien, pour maintenir l'équilibre exact des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, pour faire que la fonction, que la mission de contrôle du pouvoir exécutif qui appartient à l'Assemblée, soit exercée comme elle doit l'être ; c'est-à-dire par la voie fondamentale de la motion de censure et non point par l'exigence du vote à tout propos et sur toutes les questions, Roger Frey tout à l'heure le disait, c'est une des choses qui au moment où on a rédigé cette Constitution sont apparues capitales, empêchaient que les gouvernements ne tombent à tout propos sur des questions de confiance accumulées, où ils étaient obligés d'obtenir une majorité, alors que la Constitution de 1958 a voulu que ce soient les opposants qui doivent avoir la majorité, qui doivent montrer qu'ils ont la majorité réelle de l'Assemblée, voulant renverser le gouvernement. De même, séparation entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, en ce qui concerne les attributions du domaine de la loi et celui du règlement.

Certes, ces domaines sont quelques fois difficiles à préciser dans la gestion quotidienne. Très souvent en particulier, lorsque l'on veut faire un texte de loi important recouvrant un domaine général d'activité gouvernementale et nationale, on est amené à constater la difficulté qu'il y a dans la rédaction des articles de la loi à séparer ce qui pourrait être fait par le règlement et ce qui doit être fait par la loi. Il arrive à ce moment-là au gouvernement d'accepter de laisser dans un projet de loi des dispositions qui pourraient être l'objet d'un simple règlement, mais pour autant ces dispositions ne deviennent pas législatives, c'est ce qui est fondamental dans notre Constitution. Alors que jusqu'à cette date, la tradition juridique française, ces textes qui avaient été votés par la loi ne pouvaient plus être modifiés que par la loi, désormais, que cela ait été ou non introduit dans un texte de loi si c'est du domaine du règlement, cela peut être modifié par le règlement, et seul le Conseil Constitutionnel est habilité à le dire ; ni le gouvernement, ni l'Assemblée, ne sont qualifiés pour se fixer les limites et à plus forte raison pour étendre les limites de leur propre domaine. C'est une question fondamentale. C'est une des deux ou trois

données de base de la Constitution de 1958 et qui ont fait la stabilité de nos institutions, la possibilité d'une action gouvernementale continue et c'est pourquoi le gouvernement, je peux vous en donner l'assurance, ne cédera pas sur ce terrain et n'acceptera absolument pas la moindre atteinte à ces droits qui sont inscrits dans la Constitution.

Je n'ai pas besoin de vous dire à quoi je pense en le disant. Qu'on ne s'imagine pas que nous éviterons les débats, nous ne les éviterons pas et nous les accepterons. Qu'on ne s'imagine pas que s'il le faut je ne lèverai pas tous les voiles qu'il faudra lever sur bien des questions et en particulier sur ce que l'on appelle la défense des libertés publiques. Et qu'on ne s'imagine pas que nous laisserons entamer cette disposition essentielle de la Constitution, nous saurons s'il le faut mettre en jeu, et l'existence du gouvernement et celle de l'Assemblée. Car tout cela, ce sont les moyens de l'action et parmi ces moyens il y a aussi bien entendu la possibilité pour l'Assemblée et de contrôler cette action et de légiférer dans son domaine. Traditionnellement la session d'automne est dominée par les débats budgétaires avec tout ce que cela peut créer de complication, mais aussi de simplification si je puis dire, à la vie parlementaire dans le banc.

La session de printemps est véritablement celle qui permet à ce contrôle de s'exercer et à ce pouvoir législatif de s'exercer pleinement. Sur le plan du contrôle Roger Frey vous l'a dit, l'intention du gouvernement est d'ouvrir un certain nombre de débats importants sur toutes les grandes lignes de la politique actuelle de la France, qu'il s'agisse de la politique extérieure, qu'il s'agisse de la politique militaire et de cette stratégie qui est celle de notre politique et que définissait il y a quelques temps le général Ailleret, dont vous me permettez de saluer ici la mémoire, qu'il s'agisse de la politique économique, financière, sociale. Qu'il s'agisse encore de la politique en matière d'éducation nationale et notamment d'orientation qui est un sujet qui actuellement préoccupe à juste titre beaucoup de Français, universitaires, professeurs ou pères de famille, sans parler des enfants d'ailleurs, au demeurant les plus intéressés. Sur tous ces sujets nous ferons de larges débats très ouverts et je souhaite que les débats, par la qualité des orateurs et des interventions, manifeste que notre Assemblée et en tout la majorité sont capables de s'intéresser aux questions en elles-mêmes, au fond des questions en elles-mêmes et non simplement aux possibilités de renverser le gouvernement à propos des questions.

Et d'autre part il y aura le travail législatif, travail législatif qui je le crois sera extrêmement chargé et dans des domaines où non seulement l'Assemblée, le Parlement sont compétents mais où je dirai qu'ils le sont particulièrement du fait que cela touche en effet à des questions, qu'il s'agisse des libertés, qu'il s'agisse des libertés locales, qu'il s'agisse du problème des intérêts de tous les citoyens, questions pour lesquelles le Parlement et en particulier les députés sont qualifiés pour y veiller de très près et pour apporter au gouvernement, non seulement leurs critiques ou leurs avis, mais aussi les suggestions, les amendements qui sont nécessaires. Nous sommes là dans des questions pour lesquelles les représentants du peuple sont, je le répète, non seulement compétents mais en quelque sorte revêtus d'un mandat de la part de leurs électeurs pour veiller en ces matières où le pouvoir exécutif doit rester extrêmement prudent, limité et contrôlé.

C'est par exemple le problème des libertés locales et communales et c'est pourquoi lorsque nous déposerons le projet de réforme qu'élabore à l'heure actuelle Christian Fouchet au ministère de l'Intérieur, nous le ferons non seulement après avoir pris tous les avis et toutes les consultations, et notamment des maires, des conseillers généraux, du conseil d'État bien sûr, mais aussi avec la volonté d'écouter de très près les suggestions que vous pourrez nous faire et en ayant tout à fait l'esprit ouvert pour accueillir éventuellement les amendements que vous seriez amenés à proposer.

Il en sera de même du projet de loi sur la réforme hospitalière que prépare notre ami Jeanneney, qui lui aussi touche à des intérêts considérables, à des intérêts sociaux considérables et qui demandera un examen approfondi, et où sans doute, vos suggestions et vos avis nous seront extrêmement utiles.

Il en sera également ainsi aussi je pense du projet de loi sur l'enseignement par lequel nous proposerons de renouveler, de pérenniser en quelque sorte, de modifier aussi, de compléter par la

loi qu'on a appelée la loi Debré et qui nous a valu la paix, la paix scolaire. Ce n'est pas pour soulever des querelles comme on le dit quelques fois que nous avons adopté cette décision de déposer un projet de loi, bien au contraire. Pour nous la loi Debré n'a pas été une loi de bagarre contre ou pour la laïcité, ça a été une loi de pacification. L'expérience prouve qu'elle atteint son but, l'expérience prouve qu'elle doit sur certains points être complétée, qu'elle doit être renouvelée et perpétuée ; c'est notre intention et s'il doit y avoir querelle à ce sujet, et réveil de préventions totalement périmées, ça ne sera pas de notre fait.

Je voudrais que vous soyez convaincus que dans les trois mois de la prochaine session vous aurez beaucoup de travail, le gouvernement aussi, bien sûr, et que nous aurons l'occasion que cette Assemblée après les difficultés du départ, la mise en place toujours un peu délicate, les tentations qui ont pu saisir certains hors de chez nous, que tout est rentré dans l'ordre, que l'équilibre y est rétabli, et que le fonctionnement régulier des pouvoirs est à notre portée. Tout cela non pas pour le plaisir de faire durer des gouvernements car si l'instabilité gouvernementale est évidemment en soi une calamité, et une source d'impuissance permanente, la durée gouvernementale n'est pas un objectif en soi, elle ne vaut que par ce qu'elle permet de faire, elle ne vaut que par l'efficacité, elle ne vaut que par l'action. Nous avons nos objectifs, nous devons tenir en main les moyens de les atteindre, de veiller à ce qu'on ne nous les arrache pas, même subrepticement, et nous devons enfin, être acharnés, obstinés dans notre action.

Voici bientôt [dix ans], dans quelques mois disons, que dans un référendum exceptionnel, la France et les Français ont adopté les institutions de la Ve République. Ce dixième anniversaire sera célébré bien sûr comme il convient. Et la meilleure célébration que nous puissions donner, c'est de montrer que nous sommes fidèles à cette action que le général de Gaulle a déclenchée il y a bien longtemps et qu'il a matérialisée dès son retour au pouvoir lorsqu'il a ramassé, il faut bien le dire, les pouvoirs publics de la France dans l'état que vous connaissez. De temps à autre, certains ont pu parler de lassitude, de découragement, et bien sûr l'action use quelques fois les nerfs. Les difficultés qu'elle entraîne, qu'elle rencontre, peuvent momentanément décourager les esprits ou les cœurs faibles, mais nous n'en sommes pas.

Après tout, il faut le rappeler de temps à autre, nous sommes gaullistes et le gaullisme c'est avant tout un acte de volonté et de foi. Nous ne sommes pas des hommes politiques, nous sommes encore moins des politiciens professionnels. Nous sommes des hommes mobilisés au service de la grandeur française.

Je voudrais, mes chers amis, qu'au travers des obstacles et de ceux qu'ils sont quelques fois les pires, c'est-à-dire les obstacles médiocres et quotidiens, que nous nous retrouvions dans nos convictions et dans notre foi, la volonté de continuer, je le répète, au service de la France.

Vive la France,

Vive la République,

Vive de Gaulle